



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 22 NOVEMBRE 2021 À 12 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Dominic Fortin, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Autre(s) présence(s) :

Patrick Turmel, directeur du Service des finances et de l'administration

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Adoption - Abrogation de la résolution 024-2020 - Autorisant un aqueduc privé sur les chemins municipaux
- 3.2 Autorisation de mandat - Représentation et procédures dans le dossier des condos sur le golf

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de retirer l'usage résidentiel des usages compatibles avec l'aire d'affectation récréative du golf du Mont Tourbillon
- 6.2 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de retirer l'usage résidentiel des usages autorisés dans la zone récréative RI-311 (golf du Mont Tourbillon)

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Varia

- 8.1 Aucun



9. Période de questions

9.1 Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 12 h 09.

285-2021

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dominic Fortin
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

286-2021

3.1 Adoption - Abrogation de la résolution 024-2020 - Autorisant un aqueduc privé sur les chemins municipaux

ATTENDU QUE ce conseil considère non appropriée l'utilisation de l'emprise publique pour enfouir une conduite d'aqueduc privée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

Que ce conseil abroge pour toute fin la résolution 024-2020 et n'autorisera pas l'aménagement d'une conduite privée d'aqueduc à l'intérieur de l'emprise publique.

Que cette résolution soit transmise au MELCC et au propriétaire du golf du Mont Tourbillon, monsieur Michel Noël.

**ADOPTÉE SUR DIVISION
4 POUR / 3 CONTRE**

287-2021

3.2 Autorisation de mandat - Représentation et procédures dans le dossier des condos sur le golf

ATTENDU les recommandations du directeur du Service du greffe;



IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dominic Fortin
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service du greffe à mandater Langlois, Avocats pour « représentation et procédures dans le dossier des condos sur le golf ».

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de retirer l'usage résidentiel des usages compatibles avec l'aire d'affectation récréative du golf du Mont Tourbillon

Monsieur Dominic Fortin donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 09-192 afin de retirer l'usage résidentiel des usages compatibles avec l'aire d'affectation récréative du golf du Mont Tourbillon.

6.2 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de retirer l'usage résidentiel des usages autorisés dans la zone récréative RI-311 (golf du Mont Tourbillon)

Monsieur Dominic Fortin donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de retirer l'usage résidentiel des usages autorisés dans la zone récréative RI-311 (golf du Mont Tourbillon).

9.1 Période de questions

À 12 h 42, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 12 h 42.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 12 h 42.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier